

Planification de la relève d'une entreprise agricole

Vous avez consacré votre vie à la réussite de votre entreprise agricole et vous voulez qu'elle se perpétue après votre départ. Votre représentant peut vous aider à mettre en place un plan successoral pour assurer le transfert adéquat de vos actifs agricoles à la prochaine génération, d'une manière équitable et fiscalement avantageuse.

Équité et égalité

Il est important de traiter tous les héritiers de manière équitable. Toutefois, dans le secteur agricole, l'équité ne signifie pas toujours une répartition égale des biens agricoles entre les héritiers. Le partage égal des actifs peut rendre l'exploitation non viable. Cela peut également entraîner des tensions entre les héritiers qui sont actifs sur la ferme et ceux qui ne le sont pas, par exemple :

- **Une part égale de la ferme peut être attribuée à chacun des héritiers**, mais ces derniers ne participent pas nécessairement tous à l'exploitation de la ferme et ne souhaitent peut-être pas le faire.
- **Un héritier agriculteur peut devoir louer les portions de terre léguées** aux autres membres de la famille ou emprunter pour les racheter.
- **Certaines portions de terre peuvent être réputées valoir plus** que les autres terres, ce qui rend difficile le partage en parts égales.

Comment l'assurance vie peut-elle aider?

L'assurance vie peut jouer un rôle utile dans la planification de la relève d'une entreprise agricole comme moyen rentable et fiscalement avantageux de répartir équitablement une succession : les héritiers agriculteurs prennent en charge les activités de la ferme et héritent de ses actifs, et les autres héritiers reçoivent le capital-décès de la police d'assurance vie.

Voici, à titre d'exemple, comment une police d'assurance vie peut être beaucoup moins chère au fil du temps que d'autres stratégies successorales :



- **Vous souscrivez une assurance vie (durée de 20 ans)¹**
 - Police de 1 million \$
 - Coût mensuel : 1 863 \$
 - **Coût total : 447 228 \$**



- **Vous économisez des fonds pour constituer un héritage (pendant 20 ans)**
 - 1 million \$ (après impôt sur les revenus de placement)²
 - Coût mensuel : 3 575 \$
 - **Coût total : 857 975 \$**



- **Un héritier emprunte pour payer les autres héritiers**
 - Prêt hypothécaire de 1 million \$ sur 20 ans³
 - Coût mensuel : 6 571 \$
 - **Coût total : 1 577 100 \$**



Protégez l'œuvre de votre vie et votre héritage.

Dotez-vous d'un plan de relève de votre entreprise agricole qui comprend l'assurance vie.



¹ Police d'assurance Infini-termeSM de Co-operators d'une durée de 20 ans; homme, non-fumeur, 65 ans; femme, non-fumeur, 65 ans. Les primes sont exigibles aussi longtemps que la police demeure en vigueur. Le montant des primes peut changer. ² Taux de rendement moyen de 3 % sur 20 ans, taux d'imposition de 50 % sur les revenus passifs. ³ Coût d'emprunt moyen de 5 % sur 20 ans. Les produits d'assurance de personnes sont offerts par Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Co-operators Compagnie d'assurance-vie s'engage à protéger la vie privée de sa clientèle, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Le présent document n'est offert qu'à titre informatif et ne remplace pas les évaluations requises sur la pertinence des produits. Les circonstances individuelles pouvant varier, l'assurance vie peut convenir ou non à la planification de la relève d'une entreprise agricole. Dans tous les cas, les représentants doivent suivre leurs procédures habituelles pour tenir compte de tous les facteurs individuels avant de recommander une assurance vie. Consultez la page cooperators.ca/fr/CA/PublicPages/Privacy.aspx pour en savoir plus.
© Co-operators Compagnie d'assurance-vie, 2023. L0034MGAF (11/23)

Prêt à discuter? Parlez à votre représentant dès aujourd'hui.